

tional-Canadien. Je suis certain que le ministre a tenu sa promesse. Il semble bien, cependant, qu'on n'a rien fait en vue de remédier à cet état de choses. C'est grave, car les employés du National-Canadien qui touchent de bas salaires ne peuvent assurer leur sécurité. Ceux qui reçoivent la pension de base de \$25 à 70 ans, sont dans une situation fort désavantageuse si on les compare aux vieillards qui touchent la pension de vieillesse. Une fois qu'il a été tenu compte de la pension de base des cheminots retraités, et de la valeur de leurs biens, il arrive souvent qu'ils soient privés, entièrement ou partiellement, de la pension de vieillesse.

La pension de base versée par le National-Canadien est mesquine et insuffisante. A mon sens, personne au pays, c'est-à-dire ni le Gouvernement ni les propriétaires du chemin de fer ne s'opposeraient au paiement d'une pension de base juste et modérée. A l'heure actuelle, les industries particulières sont prêtes à accorder une pension de base de \$60 ou \$65 par mois, compte tenu de l'apport des employés. Le Gouvernement, en sa qualité de patron, devrait donc donner l'exemple et assurer à ses employés un degré suffisant de sécurité.

Je signale également au ministre une plainte visant l'administration de la caisse de pension. On attache trop d'importance aux détails concernant l'âge et les états de service. Bon nombre de cheminots relégués aux rangs d'employés à temps partiel ou réduit protestent énergiquement que le National-Canadien se soit prévalu d'une telle interruption de service pour les priver de la pension à l'égard de la pleine période d'emploi. Lorsqu'ils chômaient, ils ne pouvaient se chercher du travail ailleurs mais leur service ayant été interrompu, ils ont été privés de la pension proportionnellement à la période qu'ils ont passée à l'emploi de la société. Il faudrait, à mon avis, prendre des dispositions en ce sens. En outre, rien ne motive l'obligation de présenter un certificat de naissance ni un document équivalent comme preuve de son âge. En l'absence de toute documentation officielle, les renseignements fournis, lors d'un recensement, par les parents des employés qui demandent une pension pourraient sûrement être tenus pour la meilleure preuve de l'âge. Les personnes de près de 65 ans ont pu naître dans des régions où les certificats de naissance n'étaient pas aussi faciles à obtenir qu'ils le sont aujourd'hui.

Ma troisième proposition a trait aux chômeurs pour cause de maladie qui sont, de ce fait, privés de l'assurance-chômage. Ces employés versent régulièrement des cotisations à la caisse d'assurance-chômage. C'est

obligatoire. Le seul moment où ils peuvent retirer un avantage de l'assurance, c'est quand une situation est abolie ou qu'il n'y a pas d'ouvrage. En ce qui concerne les cheminots et autres employés du même genre, il faudrait, à mon avis, une disposition qui leur assurerait la protection prévue à la loi de l'assurance-chômage au cas où ils deviendraient chômeurs par suite de la maladie.

Je n'entreprendrai pas de discuter dans tous ses détails la question du régime des pensions, sinon pour affirmer qu'à mon avis il est grand temps que nous adoptions quelque loi analogue au *United States Retirement Act*. Cette mesure protège les cheminots, où qu'ils travaillent. Des employés du National-Canadien ont commencé leur carrière ailleurs et le temps qu'ils y ont passé n'entre pas dans le calcul du montant de leur pension.

Le ministre nous dira-t-il ce qu'il est advenu des négociations engagées l'an dernier entre le National-Canadien et les syndicats au sujet d'une demande de semaine de cinq jours et de relèvement de 7c. du salaire? Bon nombre de cheminots m'ont posé cette question. Cette demande peut-elle être acceptée; peut-il au moins y avoir compromis?

Enfin, une dernière question touchant la province de la Saskatchewan, plus particulièrement sa partie septentrionale. Je sais que le ministre et presque tous les autres députés de la Saskatchewan ont reçu une lettre d'une M^{me} Gibbs, qui habite le nord-ouest de la province et qui, depuis quelque temps, s'est constituée toute seule en agence de propagande en faveur de l'aménagement d'une ligne destinée à combler le vide entre Frenchman's Butte et Heinsburg dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Avec persévérance, à temps et à contretemps, M^{me} Gibbs, présentant le point de vue des habitants du nord-ouest de la Saskatchewan, a réclamé qu'on bouche cette brèche. Des colons, établis dans cette région il y a de 25 à 30 ans, se trouvent dans une brèche de quarante milles, entre les extrémités d'un chemin de fer qui ne commence nulle part et ne se termine nulle part. Il faudrait compléter l'établissement de cet embranchement pour le rendre utile et payant. On devrait également parachever la voie entre Bonnyville et St. Walburg.

Quiconque pénètre dans cette région ne peut pas s'empêcher de constater les désavantages dont souffre un coin de pays desservi par des chemins de fer séparés par une brèche. Ces colons s'y sont établis avec la conviction qu'on en terminerait l'aménagement. Lorsque le ministre répondra, j'espère